

# s u i s s e culture

Bundesamt für Kultur  
Stabstelle Direktion  
Hallwylstrasse 15

3003 Bern

Zürich le 17 septembre 2014/hl/jl

## Message sur l'encouragement de la culture 2016-2020: procédure de consultation Prise de position

Mesdames, Messieurs,

Permettez-nous d'abord de vous remercier de nous donner la possibilité de prendre position sur le projet de Message sur la culture. Nous saisissons volontiers cette opportunité.

Suisseculture est l'organisation faîtière de toutes les organisations professionnelles et spécialisées des acteurs culturels de Suisse. Toutes les organisations des artistes professionnels en font partie, ainsi que quatre sociétés de droits d'auteur.

Suisseculture salue le projet de nouvelle édition du Message sur la culture. Les acteurs culturels donnent de bonnes notes au projet, tant du point de vue du contenu que des intentions de financement. Nous sommes particulièrement heureux que le Conseil fédéral accorde une grande valeur à la création artistique et culturelle et nous notons avec plaisir qu'il a pris connaissance des revendications des acteurs culturels et leur a donné une place dans le projet concret. Nous sommes en outre convaincus que l'augmentation des moyens financiers, telle que prévue, est justifiée et nécessaire.

### Remarques sur le chapitre 1, principes fondamentaux du projet

Le Conseil fédéral a retenu les grandes tendances en cours que sont la mondialisation, la numérisation, le changement démographique, l'individualisation et l'urbanisation. Sur cette base, il a défini trois axes stratégiques centraux – la cohésion sociale, la participation culturelle, la création et l'innovation – pour formuler une future politique culturelle nationale. Nous sommes heureux que le Message, grâce à cela, donne à la culture un profil visible, souligne, et renforce, la reconnaissance de la valeur incontournable et sociale de l'art et de la culture.

**Les organisations suivantes sont membre de Suisseculture:** ACT, Association suisse des créateurs du théâtre indépendant; Acteurs de la scène musicale Suisse ; AdS – Autrices et auteurs de Suisse ; ARF/FDS – Association suisse des scénaristes et réalisateurs de films ; astej – association théâtre jeune public; atp - Association artistes - théâtres - promotion, Suisse; dansesuisse – Association suisse des professionnels de la danse ; GSFA Groupement Suisse du Film d'Animation ; impressum – Les journalistes suisses ; Pro Litteris; Pro Litteris – Fondation sociale; SBf - PpS – Photographes professionnels suisses ; SBKV, Association professionnelle du théâtre, du cinéma et de la télévision ; SGBK, SSFA Société suisse des femmes artistes en arts visuels ; SIG – Société suisse des artistes interprètes ; SMS – Fédération du jazz et des musiques d'improvisation ; SMV – USDAM Union suisse des artistes musiciens ; SSA - Société Suisse des Auteurs ; SSM – Syndicat suisse des mass média ; ssfv – syndicat suisse film et vidéo ; ssrs - syndicat suisse romand du spectacle ; syndicom - syndicat des médias et de la communication; STV – ASM Association suisse des musiciens ; SUISA ; SUISA – Fondation Suisa pour la musique ; SUISSIMAGE ; USPP Union Suisse des Photographes Professionnels; vfg – Association de créateurs photographes ; VISARTE – Société des artistes visuels Suisse

Suisseculture  
Kasernenstrasse 23  
CH-8004 Zürich  
T +41 43 322 07 30  
E [info@suisseculture.ch](mailto:info@suisseculture.ch)  
w [suisseculture.ch](http://suisseculture.ch)

Le Message sur la culture prévoit de fixer différentes priorités pour les moyens financiers sur la base des axes stratégiques cités ci-dessus. Cinq points forts ont été retenus, la promotion de la place cinématographique suisse, l'encouragement à l'écriture de scénarios, la promotion de la littérature, celle de la lecture, la promotion linguistique et la formation musicale. L'accent plus fort donné à l'encouragement de la participation culturelle est considéré comme important.

Le projet prévoit aussi de nouvelles tâches et de nouveaux moyens financiers pour Pro Helvetia. L'encouragement de la relève devra être renforcé afin que les jeunes acteurs culturels réussissent leur entrée dans la vie professionnelle et pour que l'encouragement à la création d'œuvres qui s'ensuit assure une création continue et un développement artistique. Dans ce cadre, il faudra mobiliser de nouveaux moyens financiers pour l'encouragement de la création dans le domaine des arts visuels et de la photographie.

Les autres projets sont la diffusion internationale, la mise en place de nouveaux modèles d'exportation, les coopérations suprarégionales, la promotion économique dans le domaine du design et les médias digitaux, tout comme la présence d'artistes de Suisse dans d'importants festivals étrangers et le soutien aux traductions littéraires dans les langues nationales. Pro Helvetia nomme aussi quatre axes stratégiques pour renforcer la création artistique, la cohésion sociale, la présence internationale et le développement du design et des médias digitaux.

Suisseculture salue également la place centrale accordée dans le projet de message à la diversité linguistique. Nous sommes convaincus que la capacité de se comprendre dans une langue nationale est incontournable aussi bien pour une politique culturelle coordonnée que pour les échanges artistiques. En outre, cultiver le multilinguisme crée des compétences extrêmement précieuses pour agir de façon productive dans un monde globalisé.

**Nous énumérons ces activités en détail pour montrer clairement qu'elles sont toutes dans l'intérêt des acteurs culturels et qu'elles vont dans leur sens. Nous sommes d'avis que leur mise en œuvre est nécessaire pour garantir que la scène culturelle soit durable, forte, et pour qu'elle puisse réagir de façon productive aux défis d'une époque marquée par des changements et des ruptures paradigmatiques.**

Nous sommes également convaincus que les différents projets sont formulés de façon censée et que les moyens financiers qui sont nécessaires à leur réalisation sont nommés avec précision. A notre avis, c'est une condition sine qua non pour leur mise en œuvre.

Une autre grande qualité du Message est son intention de ne réaliser les projets prévus que si les moyens financiers sont adoptés. Aucune redistribution des crédits n'interviendra, ce qui est aussi, à nos yeux, une condition du succès d'une politique

culturelle productive. Suisseculture s'opposera à une éventuelle redistribution des moyens financiers.

Dans la discussion sur le développement des stratégies de politique culturelle, la société civile (associations et organisations culturelles) doit être mieux impliquée, aux côtés des autorités des villes, des cantons et de la Confédération. Grâce à une l'instauration d'une forme institutionnelle des échanges entre les organes du «Dialogue national sur la culture», les associations culturelles pourraient apporter leurs connaissances et leur savoir-faire dans la politique culturelle nationale.

Les échanges entre autorités, de tous les échelons, et les associations se déroulent toutefois encore largement de manière informelle, ce qui veut dire qu'ils sont laissés à l'initiative des associations. La collaboration entre les organes du Dialogue national sur la culture et ceux des organisations culturelles doit aussi, à notre avis, recevoir plus de poids de la part des autorités.

Nous pensons en outre que la défense des droits d'auteur, y compris la rétribution d'utilisations d'œuvres protégées et la sécurité sociale des artistes à tous les échelons, est une tâche centrale d'une politique culturelle nationale. Les affirmations du Message dans ce domaine, trop peu nombreuses et trop vagues. Nous privilégierions ici une formulation plus concrète et contraignante.

Nous saluons ainsi l'élargissement des activités de l'OFC dans le domaine de la statistique culturelle (3.1.3) et l'instauration d'un «observatoire des industries culturelles» (2.4.1., page 91 et suivantes), outil précieux, pour l'Office fédéral de la culture, dans la perspective des révisions législatives dans ce domaine et des stratégies qu'il faudra élaborer.

Il est toutefois important d'élaborer également, outre des indicateurs économiques et quantitatifs, des indicateurs qualitatifs, significatifs pour les développements dans la vie culturelle. Grâce à cela, les processus suivants devraient être analysés: l'utilisation durable des offres culturelles, la diversité des formes d'expression, la qualité des comptes-rendus critiques dans les médias – pour ne citer que quelques exemples. Les données récoltées grâce aux statistiques doivent, selon la Convention sur la diversité culturelle (article 11), être mises à disposition des associations culturelles afin que les discussions de politique culturelle puissent être constructives.

## **Remarques concernant quelques uns des domaines d'encouragement énumérés au chapitre 2, et à propos de leur financement**

Nous ne prenons que brièvement position sur chacun des domaines qui concernent les acteurs culturels et nous renvoyons aux prises de position détaillées de nos associations membres.

### **2.1 La création culturelle et artistique**

#### **Prix et distinctions**

On ne peut pas encore dire grand-chose des prix nouvellement accordés par l'Office fédéral de la culture, car les expériences à long terme manquent. Suisseculture salue la continuation des prix et les contours qui leur ont été donnés, mais indique qu'il devrait être possible de mener le processus d'adaptation en collaboration avec les associations concernées.

#### **Organisations culturelles**

Il faut saluer l'importance donnée par le Message aux organisations culturelles, de même que l'étroite collaboration qui est proposée. Mais il nous semble peu judicieux que les autorités poussent les organisations à se réunir en faisant pression sur les subsides. Il faut tenir compte du développement dynamique au sein des différents secteurs artistiques et des relations qu'ils entretiennent. Certaines formes artistiques peuvent avoir besoin de leur propre organisation, si elles ne se sentent pas prises en compte par leur association traditionnelle. Ainsi, nous sommes d'avis qu'il faut revenir sur la suppression, regrettable, du soutien au théâtre pour l'enfance et la jeunesse du crédit KUOR.

Les contributions aux organisations culturelles ont été drastiquement réduites ces 20 dernières années. Dans la foulée du Message sur la culture 2012, des moyens ont été transférés du crédit KUOR pour les organisations professionnelles au bénéfice d'organisations d'amateurs. Il ne s'agit pas ici de prétendre que ces dernières ne doivent pas obtenir un soutien plus grand, mais les crédits actuels ne suffisent pas pour couvrir les besoins des associations culturelles. Il faut, à notre avis, à nouveau augmenter l'enveloppe financière dans ce domaine.

Le message insiste aussi sur l'importance du journalisme culturel, principalement dans le domaine littéraire. C'est une bonne chose, mais il faut dire clairement qu'une critique journalistique de qualité est indispensable, dans son existence même, dans tous les domaines artistiques. Les magazines spécialisés menacent de disparaître et les pages culturelles des quotidiens deviennent des réceptacles à potins, ou alors, ce qui n'est pas moins pire, à des textes publicitaires rédigés par les organisateurs de spectacles eux-mêmes. Le métier même de journaliste culturel est en train de disparaître. Il faut agir contre cette menace.

### **2.1.1 Arts visuels**

Que la création d'œuvres soit aussi soutenue, à l'avenir, dans le domaine des arts visuels et de la photographie est une bonne chose. L'augmentation d'un million pour les arts visuels ne couvre certes pas les 2,5 millions perdus dans le premier Message, mais ils en représentent au moins une partie.

Nous partons de l'idée que l'intégralité des moyens prévus initialement (les 2,5 millions) sera accordée, à moyen terme.

### **2.1.3 Théâtre**

Il manque ici une base légale pour l'encouragement de la relève. Il faut prévoir une adaptation de la loi dans la perspective du prochain Message sur la culture (2021). Comme pour la musique, il faudra élaborer des concepts d'encouragement.

Comme dans les autres arts, le service d'archives et de documentation théâtrale devrait être soutenu par la Confédération.

Le théâtre des enfants et des jeunes est certes qualifié d'important dans le Message. Mais il manque de moyens financiers pour bénéficier d'un véritable encouragement, d'autant plus qu'après la suppression du crédit KUOR, l'astej a également perdu ses moyens financiers.

### **2.1.4 Littérature**

Nous saluons les efforts faits pour amoindrir les désavantages nés, pour le livre, de la disparition du système d'accord sur les prix. Ces efforts comptent de nouvelles stratégies d'encouragement et des moyens financiers. Le message pour l'encouragement de la littérature est convaincant, du point de vue du contenu, mais il s'agit d'un montant minimal qui devra encore être augmenté pour un encouragement substantiel de la littérature et de la traduction.

### **2.1.5 Danse**

Le message rend hommage à la danse. La dynamique déjà mise en place grâce à la collaboration entre la Confédération, les cantons, les villes et l'association professionnelle de la danse est impressionnante. Le concept doit montrer la voie à d'autres genres artistiques.

Il est important que le réseau de danse Reso soit financièrement solide. De plus, comme en musique, il faut créer des bases pour la promotion de la relève, pour les interprètes également et il faut tenir compte de l'importance de la formation initiale pour entrer dans la formation professionnelle de base (voir le chapitre 2.1.3).

### **2.1.6 Musique**

Nous saluons les nouvelles mesures d'encouragement prévues dans le domaine musical. En même temps, comme le Conseil suisse de la musique, nous pensons également que la LEC n'est pas le lieu adéquat pour la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel 67.

### **2.1.7 Cinéma**

Nous saluons la création du label «PICS – Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse» et l'augmentation prévue de 6 millions de francs par année de même que la continuité prévue pour le travail des techniciens, des sociétés actives dans la technique du cinéma et pour les actrices et les acteurs. Contrairement aux autres arts, la promotion cinématographique relève en grande partie, en Suisse, de la Confédération. Les cantons et les communes n'y participent que de façon marginale. En comparaison avec les pays voisins, la création cinématographique suisse ne bénéficie que d'un soutien modeste. Il nous semblerait donc justifié que la promotion cinématographique reçoive également un soutien plus élevé dans les domaines de la promotion sélective et dans l'aide liée au succès. C'est aussi ce que demandent les professionnels. Cette augmentation ne devrait toutefois pas se faire au détriment d'autres secteurs. Elle devrait survenir dans le volume total du Message culturel.

Nous partageons aussi la position des créateurs cinématographiques en ce qui concerne le développement des sujets et l'écriture de scénarios, qui devrait être soutenu plus activement. Nous saluons la mention explicite de cet objectif dans le Message sur la culture.

Mais si l'aide est restructurée, il faudra absolument veiller à garantir l'indépendance des autrices et des auteurs.

### 2.2.5 Participation culturelle

Nous saluons le fait que la Confédération reconnaisse l'importance de la participation culturelle, qui fait de l'accès à la culture un objectif important de la promotion culturelle. Lorsque des productions culturelles n'atteignent pas le public, la promotion n'a servi à rien. C'est pourquoi nous saluons l'intention d'améliorer la compétence de la Confédération dans ce domaine par le nouvel article 9a dans la Loi sur l'encouragement de la culture (LEC) et de consacrer plus de moyens financiers au développement de la participation culturelle. Il est à nos yeux important que le renforcement de cette dernière corresponde à une position de base. Les concepts de mise en œuvre concrète doivent absolument être discutés avec les acteurs culturels.

Outre la promotion de la participation culturelle des «minorités sociales» nommées, il faudrait toutefois encore viser explicitement la **participation des artistes femmes** dans tous les genres artistiques, un objectif qu'il faudrait intégrer à la stratégie de base.

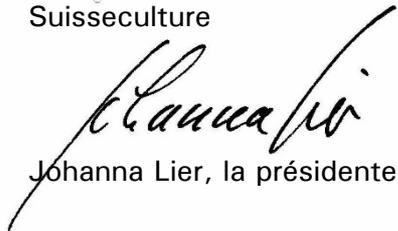
### 2.3 Echanges culturels

Il est à nos yeux important que la promotion des échanges ne concerne pas seulement la promotion et la diffusion de l'art suisse à l'étranger, mais qu'elle tienne aussi compte des échanges mutuels entre des personnes, entre des œuvres, des idées et des concepts. La confrontation avec des artistes d'autres pays et d'autres cercles culturels nous semble, étant donné l'isolement de la Suisse, particulièrement important. Condition à ces échanges mutuels: les visas des artistes provenant de l'étranger doivent être traités de façon privilégiée et les œuvres doivent bénéficier de facilités douanières lors des transferts internationaux.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et insistons une fois encore, en guise de conclusion, sur le fait que nous approuvons la direction générale du Message sur la culture.

En vous remerciant de considérer nos remarques avec bienveillance, nous vous envoyons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Suisseculture



Johanna Lier, la présidente



Hans Läubli, le directeur